

Discours de Louis Nègre, président du GART

Vœux du GART

15 janvier 2019 à Paris

Monsieur le 1^{er} Vice-président du GART, cher Roland Ries,

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Monsieur le Président de l'UTP, cher Thierry Mallet,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des entreprises partenaires du GART,

Je vous remercie très sincèrement de votre présence à ce rendez-vous qui est un moment de convivialité entre les élus du Conseil d'administration et les amis du GART, particulièrement cette année ou nous nous retrouvons, comme l'an dernier, sur cette belle embarcation. Habituellement, je salue aussi, à cette occasion, notre Ministre des Transports qui nous fait l'amitié de participer, depuis sa nomination, à notre cérémonie des vœux. Cette année encore, elle aurait souhaité être parmi nous mais elle a eu un empêchement de dernière minute puisqu'elle est à BOURGTHEROULDE dans l'Eure pour le lancement du grand débat national. Nous aurons d'autres occasions de nous rencontrer en 2019 qui sera une année riche en évènements pour le monde de la mobilité en général et pour le GART en particulier.

Après notre Assemblée générale au cours de laquelle j'ai eu l'occasion de revenir sur les accomplissements de l'année passée, je souhaite profiter de cette cérémonie traditionnelle pour dire quelques mots des enjeux de l'année qui vient et qui sera la dernière année de mandat pour de nombreux élus du GART.

Mais avant cela, je souhaite remercier tous nos adhérents pour le soutien sans faille qu'ils nous ont manifesté cette année. Alors que notre secteur doit affronter de nombreux challenges et notamment celui de la mise en œuvre de la Loi NOTRe qui a bouleversé le paysage des autorités organisatrices de la mobilité, nous avons énormément travaillé en relation avec le Ministère des Transports pour la préparation de la future Loi d'Orientation des Mobilités ; j'y reviendrai.

Auparavant, je voudrais vous dire quelques mots de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie que le GART a portée depuis plusieurs années et dont nous suivons de très près la mise en œuvre. A ce jour, comme pour les autres pays européens qui ont adopté cette réforme, les résultats sont très encourageants et nous montrent qu'elle était utile et profitable. Et je suis heureux de faire allusion à un article publié par CLICANOO sur l'Île de la Réunion qui se fait l'écho de la mise en œuvre de cette réforme : « Suite au mouvement des « gilets jaunes », la municipalité a proposé le stationnement gratuit, durant la première quinzaine de décembre 2018. L'objectif n'a pas été rempli : plutôt que de favoriser l'attractivité du centre-ville, le dispositif a conduit à la saturation des places de stationnement [...]. Les commerçants, qui ont demandé le retour prématuré au stationnement payant, ont eux-mêmes constaté que les places étaient davantage occupées par des salariés du centre-ville que par des clients potentiels ». N'est-ce pas là la preuve que le stationnement payant est bien un outil d'attractivité pour les centres villes ?

Comme je le disais lors de l'Assemblée générale du GART, à ce jour, sur 800 communes concernées, 551 l'appliquent, 65 ont décidé de revenir à un système de zone bleue et 184 n'ont pas encore pris les dispositions nécessaires pour la mettre en œuvre. Par ailleurs, 85 % des communes qui appliquent la réforme ont fait le choix de gérer le contrôle en régie et les autres l'ont délégué. Pour préciser ces chiffres, le GART a lancé une enquête exhaustive et nous pourrons faire un bilan à l'occasion de notre Assemblée générale du 13 juin prochain que j'aurai le plaisir d'accueillir à Cagnes-sur-Mer.

Mais venons-en sans plus tarder à la Loi d'Orientation des Mobilités. Le travail de préparation de ce projet de loi a très largement mobilisé les parties prenantes, et en particulier le GART. Elles ont constitué un des processus collaboratifs les plus intenses depuis le Grenelle de l'Environnement en 2007 (50 groupes de réflexion, 600 experts consultés, 400 réunions, 3 000 citoyens concertés, 30 000 contributions internet, 1 000 propositions).

Le GART a été au cœur de ce processus et a participé à la plupart des réunions organisées dans le cadre des Assises. Il a siégé au comité miroir qui a donné son avis technique sur les grandes mesures proposées. Nous avons également animé des réunions entre les associations d'élus et le Gouvernement. Ainsi, le 28 mai dernier, à l'initiative du GART, 13 associations d'élus et partiesprenantes du processus des Assises de la Mobilité étaient réunies au siège du GART, rue Joubert, autour de la Ministre Élisabeth Borne pour lui transmettre, à la fois, notre satisfaction face à la qualité de sa démarche de concertation, mais également nos remarques et pistes d'amélioration du texte.

Malheureusement, le projet de Loi dont nous avions connaissance au mois de juillet dernier et qui faisait consensus a été assez largement modifié pendant l'été. Il a subi des arbitrages parfois défavorables. C'est pourquoi, nous continuons à nous mobiliser très fortement en direction du Gouvernement et, si nécessaire, des parlementaires de façon à faire évoluer le texte sur les points qui ne vont pas dans le bon sens pour les autorités organisatrices. Le point d'attention particulier concerne notamment la gouvernance des mobilités. L'objectif initial de couvrir l'intégralité du territoire national par des AOM, qui était une avancée ambitieuse et nécessaire au vu de la fracture territoriale, n'est plus certain dans la version actuelle du texte! C'est pourquoi je peux vous annoncer que le Conseil d'administration du GART a validé ce matin de nombreux amendements qui visent à rapprocher le texte final du projet de Loi qui nous a été présenté en juillet dernier.

C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de saluer le très gros travail qui a été fourni par l'équipe permanente du GART qui, sous la direction de son Directeur général, permet aujourd'hui au GART et donc à tous ses adhérents de rester à la pointe de l'actualité de la LOM. Au-delà de ce travail, qu'il me soit permis, au nom de l'ensemble du Conseil d'administration du GART, de remercier sincèrement tous les membres de cette équipe qui, tous les jours, et par un travail constant, fait avancer le combat que nous menons pour que la mobilité durable soit encore un peu plus au cœur de nos territoires. En ce sens, je peux vous rappeler 3 chiffres :

- 70 propositions pour la mobilité issues des Etats Généraux de la Mobilité ;
- 1 000 propositions lors des Assises de la Mobilité dont 200 mesures législatives.

Le GART est un expert incontournable des grands enjeux de la mobilité durable. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'avec le soutien de notre Conseil scientifique dont je salue le Président, Bernard Soulage, et les membres présents ce midi, le GART lance une étude sur la gratuité totale dans les transports. Pas simplement une étude de plus, mais surtout la plus objective possible sur ce sujet délicat et, Ô combien, d'actualité. En effet, même si la Maire de Paris vient de conclure, comme la Région Île-de-France, avant elle à l'impossibilité économique et au faible intérêt environnemental d'une telle mesure

pour Paris, nous sommes convaincus que ce sujet sera un des thèmes de débat l'an prochain à l'occasion des élections municipales.

Notre étude vient d'être lancée et ses résultats seront disponibles en juin. Ils seront publiés à l'occasion d'un colloque important que nous organiserons à Nice le 14 juin, et où, naturellement, je vous attends nombreux.

Enfin, je ne peux pas terminer ces propos sans réitérer le vœu que le versement transport, ressource cruciale des AOM, soit sanctuarisée comme nous le demandons depuis longtemps.

En effet, depuis 18 mois, le Gouvernement actuel a montré qu'il est sensible aux discours de ceux qui disent que si la France est le seul pays à avoir institué le versement transport, c'est que, peut-être, ce n'est pas un bon impôt. C'est le cas, par exemple, de Bruno Le Maire qui a semblé être sensible à un amendement à la Loi PACTE visant à porter le seuil d'assujettissement au versement transport de 11 à 50 salariés. C'est aussi le cas de Matignon qui s'est systématiquement opposé à toutes les mesures qui pourraient étendre le versement transport au-delà de son assiette actuelle.

Quant à Geoffroy Roux de Bézieux, notoirement opposé au versement transport par le passé, s'il a semblé moins remonté depuis son élection comme Président du MEDEF, c'est pour mieux faire des propositions impossibles à mettre en œuvre comme l'idée de reverser une partie du versement transport des agglomérations aux entreprises des zones peu denses pour qu'elles financent la mobilité domicile-travail de leurs salariés.

En 2017, nous avions lancé une concertation avec l'UTP et le MEDEF visant à construire le socle d'un accord commun sur la place du versement transport dans le modèle économique de la mobilité du quotidien. Il en était ressorti la nécessité de mieux associer les employeurs à la définition des politiques de mobilité et une réflexion sur la pertinence d'un travail sur l'assiette de perception. Malheureusement, à la demande du MEDEF qui ne se sentait pas prêt à avancer sur le sujet, les discussions avaient été rapidement abandonnées. Nous avons repris ces discussions en fin d'année 2018 en mettant sur la table que la concertation avec les employeurs serait reprise dans la LOM et que le GART la soutenait. Mais, aujourd'hui, nos interlocuteurs en veulent plus.

En résumé et pour reprendre une analyse bien connue des forces, des faiblesses, des risques et des opportunités du versement transport, il apparaît que si le versement transport n'a jamais eu une telle efficacité et une telle importance dans le financement de la mobilité, il n'a jamais été autant menacé par des Lois comme la Loi PACTE qui créé une nouvelle niche fiscale au détriment des AOM. Je veux dire ici que, plus que jamais, le GART portera toutes ses forces et son énergie à défendre cette ressource vitale pour la qualité de l'offre de transport de nos territoires urbains.

Je le répète car c'est un point crucial, le versement transport est un élément essentiel du financement des transports collectifs sans lequel il ne sera pas possible de continuer à faire fonctionner le service public. Ceci au moment même où la crise les gilets jaunes attire l'attention du Gouvernement sur la France périphérique abandonnée et sur l'aggravation de la fracture territoriale. La justice sociale et la lutte contre le réchauffement climatique sont des priorités incontournables pour lesquelles la mise en œuvre de solutions de transport public sur l'ensemble du territoire sont des solutions particulièrement pertinentes.

Comme vous le voyez, l'action du GART en 2019 sera stratégique pour l'avenir de la mobilité dans nos territoires à un moment où les enjeux n'ont jamais été aussi forts et urgents comme nous le démontre

l'actualité quotidienne. Aussi, nous sommes réunis aujourd'hui pour rassembler nos forces et décupler notre efficacité.

Jean-Jacques Rousseau écrivait qu'« il n'y a point de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat ». L'année 2019 sera l'occasion de faire nôtre cette si belle devise en faisant du combat pour la mobilité une vertu, et espérer ainsi que notre courage à tous serve le bonheur de chacun.

Je termine donc en vous souhaitant à tous, une bonne et heureuse année 2019 avec beaucoup de santé, de prospérité et, si possible, de bonne humeur malgré une année qui s'annonce agitée.